

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que le **règlement numéro 272-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides abrogeant les dispositions relatives au tracé du projet routier de l'axe le boulé ouest** adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 18 octobre 2012 est **entré en vigueur le 19 décembre 2012** suite à la signification de l'avis émis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce quatrième jour du mois de février de l'an deux mille treize (4 février 2013).

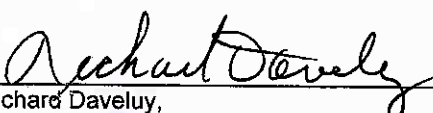
Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Richard Daveluy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Val-David (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie dans le hall d'entrée de l'édifice de la MRC des Laurentides et que j'en ai transmis copie à toutes les municipalités locales conformément à l'article 433 du *Code municipal du Québec*, pour fins de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 4 février 2013.


Richard Daveluy,
Directeur général
et secrétaire-trésorier


MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425-5555 Téléc. 819 688.6590

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville ainsi qu'à l'église, conformément à l'article 433 du *Code municipal du Québec*, pour fins de publication et de transmission d'un certificat de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 11 février 2013.


Me Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier